

Saignées à domicile (ou au cabinet infirmier)



Les saignées à domicile (ou au cabinet infirmier) sont l'une des modalités reconnues pour assurer le traitement déplétif des patients atteints d'hémochromatose.

Elles présentent de nombreux avantages :

- Confort pour le patient qui n'a pas (ou peu) à se déplacer
- *Gain de temps pour le patient, notamment sur le plan professionnel*
- Flexibilité dans le choix du moment
- *Intérêt financier sociétal, notamment eu égard à l'absence de demande de remboursement de transport pour se rendre sur un lieu de saignée distant*
- Développement d'une relation personnalisée patient - infirmier diplômé d'état (IDE)



Elles doivent répondre à des critères rigoureux conformément aux recommandations de la Haute Autorité de santé¹ :



- Ne pas les pratiquer dans la phase initiale du traitement d'induction: les 5 premières saignées doivent en effet être réalisées en établissement de santé / structure de soins, de manière à bien évaluer la tolérance des soustractions sanguines
- *Les réaliser dans le cadre d'un plan de soins incluant médecin généraliste, médecin spécialiste et IDE*
- Ne les engager que sur la base d'une prescription médicale précise
- *Ne pas les pratiquer sur un patient à jeun*
- Avoir la possibilité de joindre rapidement le médecin prescripteur
- *Vérification systématique, avant le début de la saignée, de l'état général du patient, de la pression artérielle et du pouls*
- Présence infirmière continue durant tout le cours de l'acte
- *Vérification systématique de la pression artérielle et du pouls en fin de saignée*
- Indication sur le carnet de saignées (se référer au carnet de suivi 2015² de la Caisse nationale d'assurance maladie - CNAM) :
 - * De la réalisation de l'acte
 - * De toute information clinique pertinente relative au déroulement de la saignée (pression artérielle, malaise...)
- *S'assurer de la prise, après la saignée, d'une quantité de boisson équivalente au volume soustrait, associée à une collation*
- Assurer l'élimination du sang soustrait conformément aux bonnes pratiques de gestion des déchets biologiques

¹ http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/fiche_de_synth_350se_hfe-1_finale.pdf

² <http://www.hemochromatose.org/federation-ffamh/une-structure-federative/publications/>